

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annuaire, le ligne. . . 30 c.
Réclames. 80
Faits divers. 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPPIERRE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
"Saumur"
En an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 10
Poste:
an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10
On s'abonne:
A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPPIERRE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Janvier 1877.

Chronique générale.

Dans sa dernière réunion, le conseil des ministres, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, s'est montré favorable, assuré-t-on, à une prorogation de la Chambre au début des travaux parlementaires.

Dans les sphères officielles, on reconnaît très-volontairement les inconvénients qu'entraînent après elles les mutations ou les changements répétés si souvent des préfets ou des sous-préfets; mais on fait remarquer aussi que la faute ne saurait en être imputée à M. Jules Simon, qui n'est point partisan de ce système, mais qui a dû céder devant les exigences d'une situation qui rendait impossible le maintien de quelques préfets à la tête du département où ils avaient été précédemment appelés.

M. Thiers a eu un très-long entretien avec le prince de Hohenlohe. L'impression que l'ex-président a ressentie de cette conférence a été que l'Allemagne ne cesse d'être dans toutes les questions, et surtout dans la question d'Orient, dans un accord sympathique avec la France.

Nous trouvons dans une correspondance parisienne de la Gironde le passage suivant :

« Je suis en mesure de vous donner de nouveaux éclaircissements sur les remaniements administratifs que médite M. le ministre de l'intérieur. M. Jules Simon n'a pas déterminé le chiffre des préfets qu'il en-

tend rendre aux douceurs de la vie privée; mais il s'occupe, dès à présent, de pourvoir ceux des candidats républicains auxquels il reconnaît une réelle capacité administrative.

« C'est ainsi qu'environ douze préfets de l'ordre moral sont déjà virtuellement remplacés. « Au fur et à mesure que M. Jules Simon trouvera sous sa main le personnel nécessaire, le remaniement administratif deviendra plus considérable. »

« Pour bien me faire comprendre, supposez que demain le président du conseil acquière la certitude que vingt-trois hommes politiques sincèrement républicains soient immédiatement en mesure d'administrer, il n'hésiterait pas à sacrifier les vingt-trois préfets ouvertement compromis dont je vous ai donné la liste. »

« C'est vous dire que le ministre de l'intérieur ne rencontre pas en haut lieu les résistances contre lesquelles se sont butés ses prédécesseurs. Il a pris soin de réserver sa liberté d'action. Si certaines révocations impressionnent défavorablement le Maréchal, soyez sûr qu'il patientera, quitte à prendre sa revanche dans le plus bref délai. »

« Mais, n'en déplaise au Français, c'est surtout sur les employés subalternes que portera le principal effort. Il n'est plus permis d'admettre que des préfets dévoués au gouvernement soient desservis et trahis par leurs propres agents. »

M. Massicault, aujourd'hui directeur de la presse au ministère de l'intérieur, était jadis rédacteur du journal la Gironde. Serait-ce lui qui tient son ancienne feuille si bien au courant des intentions de M. Jules Simon? Si ce fait était vrai, nous aurions par ce personnage, en position d'être bien informé, la pensée exacte du ministre de l'intérieur et de ses petits projets pour l'avenir.

On assure que M. Thiers aurait reçu avis de ses médecins qu'il ne pourrait maintenant aborder impunément la tribune ou assumer la lourde charge des affaires publi-

ques. L'ancien président aurait alors modifié la direction de son ambition, et il se bornerait à désirer une sorte d'action supérieure d'influence et de conseil sur le gouvernement. L'arrivée de M. Simon lui est sous ce rapport une satisfaction partielle.

Le ministre de l'intérieur, alors même qu'il gardera son indépendance, aura soin de conserver avec M. Thiers des relations qui feront croire à ce dernier que le ministre agit sous sa direction. Mais cela ne peut suffire à M. Thiers. Les affaires intérieures ont toujours été regardées par lui comme la partie secondaire et bourgeoise de la politique.

Sa grande prétention, à toute époque, a été de diriger les relations extérieures. On l'a vu sous la monarchie de Juillet, bien qu'en 1836 et en 1840 son passage au ministère des affaires étrangères n'ait été marqué que par des échecs. Aussi, aujourd'hui, l'ancien président dirige-t-il par ses conversations et ses démarches une campagne fort vive contre M. le duc Decazes, qu'il trouve rebelle à son patronage, et pousse-t-il le président du conseil actuel à intervenir dans les questions extérieures beaucoup plus que ne le faisait M. Dufaure, qui ne s'en occupait jamais et laissait carte blanche à M. Decazes. (Français.)

La libre-pensée vient de faire le recensement de son état-major. Il résulte de ce travail que le Grand-Orient de France compte 404 ateliers relevant de son obédience, ce qui donne un total d'environ 203,400 membres actifs. En y ajoutant les maçons qui ont renoncé à l'activité, on arrive au chiffre de plus de 500,000 initiés.

Les comités de Saint-Etienne préparent l'organisation d'un très-prochain congrès ouvrier, à Lyon.

Les causes du malaise de l'industrie sucrière. Les souffrances de l'industrie sucrière dé-

rivent surtout de l'exagération de l'impôt qui oppose à l'extension de la consommation une barrière infranchissable. Le sucre joue certainement aujourd'hui dans l'alimentation le rôle d'une denrée essentielle, dont l'usage n'est mesuré que par le prix auquel on peut l'obtenir, et dont le coefficient de consommation est dès lors en raison inverse du droit qu'elle supporte. L'expérience qui a été faite des dégrèvements successifs en Angleterre est des plus concluantes. De 200 millions de kilogrammes en 1843, soit 16 livres et demie par tête, la consommation s'est élevée en 1875 à 942 millions de kilogrammes, soit soixante-cinq livres et quart par tête. Il y a nécessité absolue de diminuer le montant du droit qui pèse en France sur le sucre aujourd'hui, et qui est à peu près l'équivalent de celui qui existait en Angleterre en 1843, et de le ramener de 73 fr. par 100 kil. à 50 fr., taux qu'il n'aurait jamais dû dépasser.

Etranger.

La Gazette de Lorraine cherche à justifier le remplacement de la municipalité indigène de Metz par une commission prussienne. Le journal officiel prussien dit pour raison suprême que Metz étant le premier boulevard de l'empire allemand, une branche de l'administration ne saurait rester plus longtemps entre des mains foncièrement hostiles à l'Allemagne.

On mande de Berlin au Times que le gouvernement russe a offert au maréchal Man-teuffel le commandement des troupes russes sur la frontière turque. Le feld-maréchal en ayant référé à son gouvernement, a reçu pour réponse que, faisant partie de l'armée prussienne, il ne pouvait accepter l'offre.

Le sultan vient de lancer une proclamation à la jeunesse turque. Cette proclamation engage les jeunes

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN ONCLE MAL ÉLEVÉ.

(Suite.)

Le premier mouvement du capitaine se ressentit de ses habitudes navales: il fut sur le point de sortir pour aller prendre son neveu par les oreilles et le ramener faire des excuses à la pauvre mère; heureusement la réflexion l'arrêta.

Embarqué à quinze ans, l'oncle Tribert avait peu d'études; mais la pratique de la vie et les méditations des heures de quart lui avaient donné l'expérience de l'âme humaine.

Il savait que les mauvaises habitudes sont des vents contraires qu'on ne peut vaincre qu'en luyoyant.

Il réprima donc sa première impatience, réfléchit sur la meilleure manœuvre à faire, et ne sortit de sa chambre qu'après s'être décidé et avoir orienté ses voiles pour naviguer sûrement.

Il trouva madame Fourcard à peu près remise de l'émotion causée par la révolte de son fils, d'où

il conclut que ce n'était point pour elle une chose nouvelle.

L'irritation d'Auguste se montra plus persistante.

Mécontent de lui-même, il traduisait, comme tous les caractères mal faits, son repentir en mauvaise humeur.

Lorsqu'il descendit pour embrasser son oncle, ce fut avec un certain embarras maussade et plein de roideur.

Après l'échange obligé de questions et de réponses qu'entraîne une première entrevue, il alla se jeter sur une causeuse où il commença à se ronger les ongles en silence.

Madame Fourcard, craignant l'impression d'une pareille conduite sur l'oncle Tribert, s'efforça d'adoucir l'humeur bouillante du jeune garçon par quelques avances enjouées; mais, comme il arrive ordinairement en pareil cas, sa longanimité ne fit que l'aggraver.

Un pardon que nous n'avons point mérité par le repentir est presque une insulte; il ajoute au sentiment de nos torts celui d'une générosité qu'il nous faut subir. Aussi Auguste n'accueillit-il l'indulgence de sa mère que par un redoublement de dépit.

Au lieu d'y répondre, il prit un journal qu'il se mit à parcourir en bâillant.

Madame Fourcard, à bout de patience, lui fit

observer sèchement que son salon n'était pas un cabinet de lecture.

— J'avais cru que cette gazette était là pour qu'on s'en servit, répliqua le jeune homme avec une brièveté rogue.

— Mais nous y sommes également, reprit la mère, et j'aime à croire que notre compagnie vaut celle du journal.

Auguste s'inclina ironiquement.

— J'ignorais qu'il fallût être seul pour choisir ses distractions, dit-il.

— Vous manquez à votre oncle, monsieur! s'écria madame Fourcard emportée malgré elle.

Le jeune garçon tressaillit et parut un instant déconcerté; mais, tâchant de se remettre:

— Mon oncle ne veut point, sans doute, que nous vivions ici, comme à la cour, esclaves de l'étiquette, dit-il, et, en sa qualité de marin, il doit trop tenir à son indépendance pour gêner celle des autres.

— Pardieu, tu m'as compris, mon petit! s'écria Tribert, qui avait jusqu'alors écouté le débat avec un sourire insouciant. Que chacun vive à sa fantaisie et que les mécontents aillent au diable! voilà ma doctrine sociale. Lis, chante, danse, parle ou fais ce que tu veux, c'est ton affaire, et je m'en soucie comme du grand lama. Fais ce qui te plaît, pourvu que tu me laisses la même liberté.

— Oh! quant à cela, ne craignez rien, dit Au-

guste en jetant un regard de triomphe à sa mère; je ne suis pas de ceux qui veulent faire marcher le monde entier à leur pas, et je laisse, comme on dit, chacun manger avec sa cuiller.

— Alors, allons dîner! interrompit le capitaine; la voiture m'a donné une faim de requin.

Il prit son neveu par les épaules, et le fit passer avec lui dans la salle à manger.

Madame Fourcard les suivit, aussi surprise que mortifiée. Le ton et les principes de son frère étaient pour elle une nouveauté qui bouleversait tous ses souvenirs.

Mais ce fut bien autre chose quand elle le vit à table, se servant les meilleurs morceaux sans s'occuper de ses voisins, interrompant ou ne répondant pas, donnant des ordres à la servante, critiquant le service; en un mot, s'abandonnant sans réserve à ses infidèles caprices.

De retour au salon, il choisit le fauteuil le plus commode, étendit ses pieds crottés sur une chauffeuse de velours, et alluma sa pipe.

Madame Fourcard, que l'odeur du tabac incommodait, fut obligée de s'enfuir.

Auguste s'était d'abord diverti du sans-gêne de l'oncle Tribert et avait ri de ses boutades; cependant la naïveté de cet égoïsme, amusante un instant, ne tarda pas à lui causer un malaise qui dégénéra en impatience.

Il voulut faire sentir au vieux marin que ses ma-

Turcs à se tenir prêts à tous les sacrifices que le salut de la patrie commune pourrait exiger à un moment donné, et cela quelle que soit l'importance de ces sacrifices.

Constantinople, 10 janvier.

Le comte de Chaudordy s'est montré disposé à donner raison à la Porte sur quelques-uns des points réclamés par Midhat-Pacha.

Du reste, aussi bien les instructions du comte de Chaudordy et celles du baron de Werther que celles du général Ignatieff portent « qu'il convient actuellement de traîner en longueur les négociations. »

La nouvelle ligne de conduite adoptée par le plénipotentiaire allemand est considérée comme preuve éclatante de la duplicité du prince de Bismarck qui, tout en excitant la Russie à la guerre, cherche à nouer des relations spéciales avec la Turquie sur la base de l'indépendance de la Roumanie.

Le général Klapka, appelé par le télégraphe, inspectera aussitôt son arrivée tous les arsenaux ottomans.

Saint-Petersbourg, 10 janvier.

Le Journal de Saint-Petersbourg dit que, d'après ses informations, les délégués ont maintenu lundi le programme précédemment établi. La Porte a demandé un sursis jusqu'à aujourd'hui mercredi.

Le Journal de Saint-Petersbourg considère comme probable que, si la Porte persiste dans ses refus, les ambassadeurs quitteront Constantinople. Toutefois, il pense que la voie des négociations ne sera pas abandonnée.

Les journaux démentent le bruit répandu par la presse allemande que l'empereur aurait offert le commandement de l'armée du Sud au général de Manteuffel.

Le Nouveau Temps publie le télégramme suivant :

Constantinople, 9 janvier.

» Soixante canons Krupp ont été expédiés à Varna, vingt-quatre à Erzeroum, et 25,000 fusils à Batoum.

» Douze nouveaux bataillons de rédifs vont être dirigés sur Varna. »

ESPAGNE.

Il n'y a pas eu de conspiration carliste sur la frontière d'Espagne, ainsi que quelques journaux l'ont annoncé. Ce qui aura pu donner lieu à ces bruits, c'est l'alarme produite, en Guipuzcoa et en Navarre, par l'incendie de plusieurs bois qui a duré 24 heures et a réduit en cendres 25,000 arbres en dévastant une grande étendue de pays, dans les environs d'Irun, Lastaola et Lesaca. Un violent ouragan rendait tout secours impossible.

Avec cet incendie en a coïncidé un autre aussi grand, du côté ouest du pays basque. Les dépêches portent que, par suite d'un incendie qui a éclaté dans les montagnes auprès de Viana, province de Santander, ce village et tous les bois environnants ont été dévorés par le feu. Les maisons disparues montent à cent trois. Les habitants ont fui affolés de terreur.

nières, de mise peut-être dans la cabine d'un vaisseau, ne convenaient point également aux habitudes d'une maison mieux ordonnée et plus élégante. Il espérait avoir été compris du capitaine, dont la pipe s'était éteinte, et qui, renversé dans son fauteuil, semblait écouter, lorsqu'un roulement égal et sonore lui fit connaître le résultat de son éloquence.

Le jeune garçon se leva brusquement et regagna sa chambre, singulièrement désenchanté de l'oncle Tribert.

Le lendemain, au moment où il se levait, le bruit d'un débat furieux frappa son oreille.

Il se hâta de descendre, et trouva le marin aux prises avec la vieille Rose qui avait oublié de cirer ses chaussures.

Le capitaine exaspéré repassait tout ce répertoire de malédictions dont Vert-Vert scandalisa autrefois les nonnes qui l'avaient élevé, et la servante ahurie levait les mains au ciel en poussant des exclamations de détresse.

Madame Fourcard, attirée comme son fils par le fracas de la querelle, tâchait en vain de s'entretenir et d'apaiser Tribert; celui-ci continuait sa litanie nautique, avec des grondements de voix et des accompagnements de gestes qui surprisaient d'abord Auguste, puis l'irritèrent.

Il prit par le bras la vieille Rose qui s'obstinait dans ses explications, l'obligea doucement à ren-

La force du vent était si extraordinaire, qu'une chaloupe qui s'approchait de la côte a été lancée dans un pré avec l'équipage, qui est retourné à pied à Santander.

Les montagnes de Renedo, Quijano, Salcedo, Zurita et Torrelavega étaient en flammes.

JAPON.

Un extrait du Japan-Mail nous apprend qu'une révolution ou plutôt une émeute a éclaté au Japon, dans la ville de Kumamoto.

Les insurgés réclamaient, paraît-il, un gouvernement à l'européenne, une organisation représentative. On a fait des barricades, on s'est battu, et finalement force est restée aux troupes du Mikado, souverain du Japon.

L'affaire a été sérieuse, puisqu'on compte une trentaine d'officiers tués ou blessés, et une centaine de soldats tués. Quant à la répression, dont le journal ne parle pas, elle a dû être sanglante, si on en juge par les mœurs du pays.

Nouvelles militaires.

On sait que les cadres des officiers de l'armée territoriale sont loin d'être complets. L'administration militaire semble, paraît-il, s'en préoccuper.

A ce sujet, nous reproduisons la circulaire suivante, qui émane du commandement du 7^e corps d'armée, et qui vient d'être adressée aux préfets de la région placée sous ce commandement :

« Le ministre de la guerre me fait connaître que le nombre des officiers de l'armée territoriale proposés pour être affectés au service de la remonte et remplacer, en cas de mobilisation, les officiers de l'armée active rappelés dans leurs corps, est insuffisant, et qu'il y a lieu de faire de nouvelles propositions.

» D'après les intentions du ministre, le choix devra porter, autant que possible, sur d'anciens officiers retraités ou démissionnaires, ayant été déjà détachés dans le service de la remonte, et, à défaut, sur ceux qui connaissent bien les chevaux et la comptabilité.

» Les officiers qui seront ainsi nommés dans les remotes seront placés à la suite des escadrons de cavalerie territoriale; les chefs d'escadrons pourront commander un dépôt, les capitaines et les lieutenants pourront avoir des emplois d'officiers acheteurs, les lieutenants des emplois de comptables. »

Le général Berthaut vient d'adresser une circulaire sur la mise en route des jeunes soldats des première et deuxième portions du contingent appelé à l'activité. Voici le passage essentiel de cette circulaire :

« D'après les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 18 juillet 1876, les jeunes soldats des première et deuxième portions

du contingent, se rendant isolément de leur commune au bureau de recrutement de leur division de région, ont droit à l'indemnité de route lorsqu'ils ont à franchir plus de 24 kilomètres, tant sur les chemins de fer que sur les routes ordinaires.

» A partir du moment où ils sont formés en détachement pour rejoindre les corps auxquels ils sont affectés, ils doivent continuer à être traités comme par le passé, c'est-à-dire à recevoir le pain et 55 c. de solde par jour, ainsi que le 4^e paragraphe des observations générales précédant les tarifs de solde annexés au décret du 25 décembre 1875. »

Le général Chanzy poursuit activement l'organisation militaire de toutes les forces vives de l'Algérie.

C'est ainsi qu'un décret, rendu sur sa proposition et sur le rapport du général Berthaut, ministre de la guerre, vient de faire entrer le personnel de l'administration des forêts employé dans notre grande colonie d'Afrique dans la composition des forces militaires du pays.

Les agents et préposés ont été organisés par département, en escadrons qui sont désignés sous le nom d'escadrons de chasseurs forestiers. Ces escadrons, destinés à seconder les opérations militaires en Algérie, ne forment qu'une seule catégorie, quel que soit l'âge des hommes qui le composent, et sont appelés à concourir au service de l'armée territoriale. Ils peuvent aussi être chargés d'accompagner les colonnes de l'armée active comme guides et comme éclaireurs. Dans cette formation des escadrons, les hommes resteront autant que possible sous les ordres de leurs chefs en temps de paix.

Les conservateurs seront assimilés aux lieutenants-colonels; les inspecteurs, aux chefs d'escadrons; les sous-inspecteurs, aux capitaines; et les gardes généraux, aux lieutenants et sous-lieutenants.

Le lieu de rassemblement de chaque escadron sera déterminé à l'avance, afin que les officiers chargés de les commander puissent les y réunir au premier ordre. A dater du jour de l'appel à l'activité, les escadrons de chasseurs forestiers feront partie intégrante de l'armée et jouiront des mêmes droits, honneurs et récompenses que les corps de troupes qui la composent. Sous le rapport des pensions pour infirmités et blessures, et des pensions de veuves, ils jouiront de tous les droits attribués aux militaires du même grade dans l'armée active. En retour, les lois et les règlements de cette dernière leur sont applicables.

Ajoutons que l'uniforme des chasseurs forestiers sera prochainement fixé par le général Chanzy, que les officiers seront nommés par le Président de la République, et qu'à dater de l'ordre de mobilisation, aucune démission ne sera valable qu'après avoir été acceptée par le ministre de la guerre.

UNE CARTE MILITAIRE.

Le Français nous signale la publication en Allemagne d'une carte militaire de la France :

Mais l'oncle Tribert parut prendre la maxime pour une approbation : il y applaudit, répéta qu'il saurait bien se faire servir, et finit par demander le déjeuner.

Pendant qu'on avertissait Rose de se hâter, il alluma sa pipe et se mit à faire les cent pas dans le salon, en crachant à chaque tour, selon l'habitude des fumeurs.

Madame Fourcard suivait d'un regard désespéré cette désastreuse promenade, qui substituait à l'élégante propreté dont elle avait fait une de ses joies le désordre et les souillures de la tabagie.

Auguste, qui devinait la contrariété de sa mère, en ressentait le contre-coup et avait peine à cacher son irritation.

Le silence se prolongeait depuis plusieurs minutes, lorsque le marin s'arrêta devant un tableau qui occupait dans le salon la place la plus apparente.

— C'est le portrait de Fourcard ? demanda-t-il en lançant vers la peinture un tourbillon de fumée. Sa sœur répondit affirmativement.

Tribert regarda encore la toile.

— Ce brave beau-frère, il était bien laid ! reprit-il tranquillement.

La veuve et Auguste tressaillèrent.

(La fin au prochain numéro.)

« Un capitaine, nommé von Troeltsch, l'a publiée sous ce titre : Carte d'emplacement des forces militaires de la France en temps de paix; elle est en ce moment répandue par milliers d'exemplaires dans tous les rangs de l'armée allemande et dans les écoles. C'est un tableau clair et complet de notre situation actuelle; un simple coup d'œil suffit pour apercevoir toute la réorganisation de notre armée.

» La carte du capitaine Troeltsch nous montre la France divisée en autant de régions qu'elle compte de commandements, même par un scrupule de fidélité qu'on pourrait croire superflu, l'auteur n'a pas omis l'Algérie. A l'intérieur des limites qui circonscrivent la région, certains signes nous avertissent qu'ici passe une grande route, que là il y a un col à franchir, qu'à cet endroit le cours d'eau commence à être navigable, que ce chemin de fer est à simple voie ou à double voie. De plus, un trait dessine dans la région l'étendue de chaque des départements qui la composent.

» Avec quelques combinaisons de signes ces indications nous apprennent le nombre du corps d'armée, des divisions et des brigades, pour toutes les armes; la présence de tel ou tel régiment; la répartition des batteries, des escadrons de train, des bataillons même des compagnies; les lieux de dépôt, soit que le dépôt se trouve déjà fixé en vertu de la loi, soit que, par un empêchement provisoire, il se trouve établi ici ou là et séparé de la portion principale du régiment. Outre, nous saurons quelle légion de gendarmerie est installée dans la région; où se trouvent les camps, des arsenaux, des écoles militaires, des pontons, des équipages et des troupes du génie. Enfin, à ces renseignements qui concernent l'armée active et la réserve sont joints tous ceux qui regardent l'armée territoriale; la seule différence entre les uns et les autres c'est que, pour l'armée territoriale, le signe est laissé à demi-blanc.

» Dans l'encadrement, l'auteur nous présente plusieurs tableaux qui résument tout ce que notre Annuaire militaire a d'essentiel : à gauche, un tableau détaillé de nos dix corps d'armée, c'est-à-dire une nomenclature qui contient les noms des commandants, la composition des divisions et des brigades, la mention des armes spéciales, la liste des garnisons et même la désignation de tous les services auxiliaires qui ne font pas partie des corps d'armée. A droite, un tableau qui désigne tous les emplacements qu'en attendant l'achèvement des constructions nécessaires on a dû assigner de toutes parts à certain nombre de régiments, de bataillons ou d'escadrons dont les numéros nous sont également fournis par l'auteur. Au-dessous de ce tableau, on nous présente un état métrique des troupes, avec indication des corps d'armée auxquels elles appartiennent et, par surcroît, la liste de tous les emplacements qui sont définitifs.

» L'auteur de la carte a même voulu que les forces de notre marine fussent également bien connues de ses compatriotes; non seulement il a dessiné le littoral de la France avec une exactitude minutieuse, en y ajoutant par toute sorte de signes les phares, les sémaphores, les écueils, les chantiers, les arrondissements maritimes, les divisions des équipages, mais il a inséré dans le pourtour de la carte, sous ses tableaux de droite, un tableau de toute puissance navale; c'est une énumération générale du personnel et du matériel, à laquelle il ne manque pas même les noms de nos cuirassés, vaisseaux ou frégates, vedettes ou garde-côtes.

» Si, par l'initiative d'un de nos éditeurs et avec l'assistance des documents qui abondent en Allemagne, un capitaine d'état-major de notre pays dressait à son tour et sur ce modèle une « carte d'emplacement des forces militaires » de l'Allemagne, nous lui en serions reconnaissants de tout cœur; il aurait rendu un service très utile à l'armée française. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir, malgré la tempête, un grand nombre s'étaient rendus à la représentation du Roman d'un jeune homme pauvre. Tout le monde a été enchanté de la pièce et des artistes. Inutile de dire que M. Chavaneau qui s'est montré, comme toujours, par-

comédien, a été chaleureusement applaudi et rappelé. Nous reviendrons sur cette brillante soirée.

AUX EXPOSANTS DE 1878.

Nous croyons devoir rappeler aux intéressés que c'est le 15 courant que expire le délai accordé aux exposants français pour leur demande d'admission au commissariat général. Les demandes d'admission des départements sont recueillies par les soins des comités départementaux, qui les transmettent à Paris. Ces demandes seront alors soumises à l'examen des comités d'admission, qui statueront pour chaque classe en dernier ressort. Des formules d'admission sont mises gratuitement à la disposition des intéressés par les comités départementaux.

Ces demandes doivent donner le détail aussi complet que possible des produits proposés. Voici le texte de ces formules :

« Je, soussigné... demeurant à... demande à exposer les produits ci-dessous désignés pour l'installation desquels j'aurai besoin d'un emplacement correspondant aux dimensions suivantes (indiquer ici si ce sont des vitrines, meubles spéciaux ou plates-formes : largeur... hauteur... profondeur).

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du règlement général et y adhérer. — Signature... »

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

La commission des chemins de fer s'est réunie au ministère des travaux publics sous la présidence de M. Cochery. Elle a entendu les représentants de la Compagnie qui proposent la constitution d'un réseau de 2,336 kilomètres, sous le nom de *Compagnie du Sud-Ouest et Charentes*.

MM. de Montour, de Lamberterie et Villiers sont venus faire un exposé de la combinaison projetée. Cette combinaison est née des nécessités locales ; elle a été la conséquence des plaintes des chambres de commerce, des conseils généraux, des conseils municipaux. Les petites Compagnies, encouragées par ces manifestations favorables à la constitution d'un réseau, ont tenté d'associer leurs efforts, et de former en quelque sorte une fédération d'intérêts. Parmi les signatures de la proposition figurent les représentants les plus autorisés du commerce de Nantes et de Bordeaux, les chambres de commerce de ces deux villes, les municipalités, ont manifesté leur sympathie à l'œuvre entreprise, et fait entendre les récriminations les plus vives et les plus justifiées contre la Compagnie d'Orléans.

La Compagnie d'Angoulême à Marmande a fait des sacrifices pour accéder à Angoulême et se rattacher aux Charentes. La convention proposée par le ministre tue cette Compagnie, si elle est ratifiée par les Chambres. Il en est de même pour les autres petites Compagnies. Celles-ci, par conséquent, se sont trouvées conduites à fédérer leurs intérêts ; la Compagnie des Charentes n'a pu intervenir utilement, n'étant pas libre après la signature de la convention ; mais elle serait heureuse de la réusite.

Les chiffres proposés sont ceux qui figurent dans la convention ; mais ils n'ont rien d'absolu, et il est possible de les discuter. Quant aux lignes non construites, les conditions seraient celles-ci : infrastructure aux frais de l'Etat, livrable dans un délai de huit ans, pour la superstructure, 165,000 fr. par kilomètre.

L'Orléans demande une garantie sur un capital de 626 millions ; la nouvelle Compagnie la demanderait sur 489 millions. Cette nouvelle Compagnie ne voudrait pas fermer son réseau comme le fait l'Orléans. Aussi entendrait-elle appeler à elle et faire vivre les petites Compagnies avoisinantes, telles que Niort à Fontenay-le-Comte et Cholet, Nontron à Montauban, Nantes à Segré. Cette dernière ligne a été promise par M. Caillaux ; elle est réclamée depuis longtemps ; et Nantes en demande la concession, soit à l'Ouest, soit à une Compagnie indépendante.

L'organisation financière de la Compagnie nouvelle est fort sage ; elle est calquée sur celle de l'Orléans. Cette Compagnie, moins puissante aujourd'hui que l'Orléans, prendra une force plus grande dans l'avenir, par des causes analogues. Quant à l'évaluation de l'apport de chaque Compagnie con-

fédérée, elle a été facile, puisqu'elle était faite d'avance par le gouvernement.

On objecte que le mécanisme de la garantie d'intérêt ne peut fonctionner, puisqu'il n'y a pas deux réseaux, mais un seul. A cela, la Compagnie répond en proposant une combinaison dans laquelle figure le chiffre des frais d'exploitation, et qui limite ce chiffre, par analogie avec ce qui s'est fait pour les chemins de fer de l'Est algérien. Ce système remplace le déversoir avec un grand avantage. Quant à la garantie, on offre un cautionnement qui sera celui demandé par l'Etat.

Quant aux tarifs, ils ont actuellement pour effet de changer la position géographique. La Compagnie nouvelle se prêtera fort avantagèrement à toutes les réformes qu'on voudra expérimenter.

Enfin, on offre, pour les travaux d'infrastructure, de se substituer à l'Etat, et de les exécuter en cinq années au lieu de huit.

Les recettes brutes pour la première année ont été évaluées en moyenne à 11,500 fr. par kilomètre. L'accroissement moyen est évalué à 1,000 fr. environ par kilomètre sur une période de 11 années.

Après cet exposé, fait par les représentants de la Compagnie du Sud-Ouest et Charentes, ceux-ci se sont retirés, et M. Rostan, représentant de la Compagnie de Clermont à Tulle, a été introduit. Il a fait un historique de la question relative à cette ligne. La Compagnie demande avec raison que l'on respecte les conditions du contrat passé entre elle et l'Etat. C'est ce que ne fait pas la convention proposée par le gouvernement. M. de Franqueville, président de la Compagnie à entrer en négociation avec l'Orléans et le Paris-Lyon-Méditerranée. La mort vint le surprendre peu de jours après, et les négociations n'aboutirent pas ; elles avaient été entamées en vue d'un traité d'exploitation.

La commission doit se réunir à nouveau soit à Versailles, soit à Paris, pour entendre M. Gouin, qui a demandé à être entendu, au sujet du chemin de fer de Fontenay-le-Comte à Chantonnay et Cholet.

Lundi, à 2 heures 40 minutes du soir, dit le *Courrier de la Vienne*, le train de marchandises n° 428 a déraillé à 2 kilomètres au-delà de la station de Couhé, entre les poteaux kilométriques n° 371 et 372, la voie ayant été coupée pour des réparations urgentes et n'ayant pas été couverte.

La locomotive s'est ensablée et les premiers wagons sont montés les uns sur les autres. — Un employé de la Compagnie, de service dans le train, a été malheureusement grièvement blessé : c'est le conducteur Bertrand, âgé de 53 ans, marié et père de famille.

Après l'accident, les deux voies se sont trouvées tellement embarrassées que le train rapide, qui devait passer à cet endroit à 2 heures 42, et avait heureusement cinq minutes de retard, a dû être arrêté à Couhé, où les voyageurs ont stationné.

Dès que l'on eut reçu à Poitiers la nouvelle du déraillement, M. l'inspecteur principal Fayolle et M. le docteur Chédevigne se rendirent sur les lieux, et le blessé reçut immédiatement les soins les plus pressés.

Poitiers. — Le *Courrier de la Vienne* signale un fait de disparition qui cause depuis plusieurs jours une vive émotion dans l'un des quartiers de la ville de Poitiers.

Dans la soirée du 31 décembre, le sieur Fombelles, âgé d'une soixantaine d'années, concierge, rue de la Prévôté, quittait sur la place du Pilon deux de ses amis, avec lesquels il avait passé une partie de la journée, et se dirigeait vers la rue des Flageolles en disant qu'il allait faire une courte promenade avant de rentrer chez lui. Depuis ce moment, nul ne l'a revu. — Sa famille désolée a fait les recherches les plus actives ; la police prévenue s'est livrée aux plus minutieuses investigations : tout a été inutile.

Nantes. — On a dit et répété que la raffinerie Etienne de Nantes avait cessé ses travaux, et que d'autres maisons de cette ville ralentissaient les leurs.

Le Phare de la Loire, qui avait reproduit cette fâcheuse nouvelle, a reçu d'un de ses abonnés une lettre qui dément le fait.

La raffinerie Etienne marche toujours, les travaux n'ont été ralentis nulle part.

Une seule chose est à craindre : le retard que les mauvais temps, s'ils persistent, peuvent faire subir aux arrivages de la matière première ; même dans ce cas, le chômage ne serait que de courte durée et de peu d'importance.

M. le ministre des travaux publics vient de prendre un arrêté fixant les frais accessoires des chemins de fer pendant l'année 1877.

Parmi les nombreux articles de cet arrêté, nous détachons celui qui est relatif au magasinage, parce qu'il a un intérêt tout spécial. Le voici :

« § 4. Magasinage. — Il est perçu pour le magasinage des marchandises adressées en gare et qui ne sont pas enlevées, pour quelque cause que ce soit, dans les quarante-huit heures de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée par les compagnies au destinataire, les droits suivants :

» 5 centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes, et par jour, pour les trois premiers jours, à partir de l'expiration du délai ci-dessus fixé ;

» 40 centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes, et par jour, pour chaque jour en sus.

» Le minimum de la perception est fixé à 40 centimes.

» Les droits ci-dessus fixés sont également applicables aux marchandises adressées à domicile et dont le destinataire serait absent ou inconnu, ou refuserait de prendre livraison, à la condition qu'avis de ces circonstances sera adressé immédiatement par les compagnies à l'expéditeur ou au cédant.

» Dans ce cas, les frais de retour des colis à la gare sont à la charge de la marchandise.

» Les mêmes droits de magasinage seront perçus au départ et dès l'expiration des vingt-quatre heures qui suivront la remise en gare, pour les marchandises que les compagnies consentiraient, sur la demande de l'expéditeur, à conserver sur leurs quais ou dans leurs magasins au-delà de ce délai, les compagnies n'étant tenues d'ailleurs d'accepter que les marchandises prêtes à être expédiées. »

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes du décret organique du 2 février 1852, article 1^{er}, et des lois des 7 juillet 1874 et 30 novembre 1875, les tableaux rectificatifs de la liste municipale et politique et de la liste politique seulement, seront déposés au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, à partir du lundi 15 de ce mois jusqu'au dimanche 4 février prochain.

Pendant ce même temps, tout citoyen omis pourra demander l'inscription ou la radiation de tout électeur omis ou indûment inscrit.

Un registre spécial sera tenu à cet effet au secrétariat de la Mairie.

Le Maire invite ses concitoyens, de la manière la plus pressante, à venir consulter lesdits tableaux rectificatifs et la liste électorale, afin qu'ils présentent leurs observations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 janvier 1877.
Le Maire, LECOX.

Faits divers.

La succession de M. le duc de Galliera vient de payer, comme droit d'enregistrement, la somme de 2,500,000 fr., qui a été acquittée en un chèque tiré sur un agent de change de Paris.

A Villey-sur-Tille (Côte-d'Or), un chat enragé a griffé et mordu successivement six personnes ; une des victimes à laquelle le chat mordait les mains s'est jetée à terre pour écraser cet animal sous elle : elle a eu les deux mains à moitié dévorées.

Le *Journal de Rouen* annonce que la justice informe au sujet d'un crime odieux commis dans cette localité. Un ouvrier teinturier, qui était le souffre-douleur de l'atelier dans lequel il travaillait, a été jeté dans une cuve de teinture, et deux des ouvriers cherchaient à le noyer en l'enfonçant dans la cuve avec des perches. Le contre-maître arriva, et, après avoir retiré la victime, lui prodigua les premiers soins. Mais deux heures après le malheureux était trouvé mort

dans un champ voisin. Deux arrestations ont été opérées.

L'*Avenir des Landes*, journal de Dax, rapporte un fait assez rare dans les annales vétérinaires, et qui vient de se produire à Sainte-Colombe, canton de Hagetmau.

Au commencement du mois d'octobre, plusieurs vaches appartenant à M. Duboy furent mordues par un chien chargé de les garder. Le vacher s'empressa d'attacher le pauvre animal qui, dès lors, refusa toute nourriture et mourut, après quelques jours de souffrances, atteint d'une paralysie complète de l'arrière-train. Il était enragé.

Le 2 novembre, trois vaches mordues refusent leur nourriture habituelle : de leurs lèvres s'échappe une abondante salivation visqueuse et adhérente.

On peut, à 3 kilomètres, entendre leurs mugissements ; la paralysie semble faire vaciller leur train postérieur. Enfin, vers le sixième jour, elles succombent à une paralysie ou paralysie partielle parfaitement accentuée.

Pendant le cours de cette affection, il n'y a eu ni envie de mordre ni accès furieux ; seulement, la présence d'un chien provoquait une surexcitation extraordinaire.

Dans l'espace de deux mois, onze vaches sont mortes de cette maladie ou ont été abattues. L'incubation a été de vingt-cinq à trente jours chez les huit premières, et de cinquante à cinquante-six jours pour les trois dernières.

Un cure de campagne fait comparoir deux fiancés.

— Ne perdez jamais de vue, leur dit-il, que le mariage veut que les deux époux ne fassent qu'un.

— Bon Dieu, s'écrie la fiancée, vous ne passez donc jamais sous les fenêtres de papa et maman ! Il y a des jours où on croirait qu'ils sont dix au moins !

Pour les articles non signés : P. GODERT.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisies, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 11 janvier, 8 h. 45, matin.
Après l'élection de ses secrétaires, le Sénat a réélu ses anciens questeurs.

La Turquie repousse toutes les concessions. Des armements formidables continuent.

Chronique Financière.

Bourse du 10 janvier 1877.

La Conférence doit amener le rétablissement de la paix en Orient ; c'est du moins ce qu'affirme la spéculation à Londres et à Paris. La clôture se fait à 106.30 sur le 5 0/0 italien. Il faut espérer que l'événement confirmera ces prévisions optimistes. S'il en était autrement, la réaction serait d'autant plus violente, que les cours actuels sont relativement plus élevés. L'Est algérien a gagné 1.25 à 503.75. La situation de la Compagnie de Lille à Valenciennes justifie malheureusement la continuation de la baisse, si forte déjà, subie par ces obligations ; le même sort attend les obligations d'Orléans à Châlons. Bonne nouvelle pour les créanciers de l'Egypte et du Pérou. Les fonds du prochain coupon de la Dette égyptienne sont faits, et les porteurs d'obligations égyptiennes ont gagné leur procès contre la Société Générale et MM. Dreyfus. Les actionnaires de la Compagnie de Suez ont voté, à l'unanimité moins quatre voix, la convention réglant le mode de réduction de 13 à 10 francs des droits de transit. Le conseil évalue à 3 francs le dividende des actions pour l'exercice de 1876. La baisse persistante du Crédit foncier rend fort problématique l'acceptation de la fusion par les actionnaires du Crédit agricole.

Sous le titre de : *Mélanges d'histoire littéraire*, il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy une nouvelle édition de l'ouvrage de J.-J. Ampère contenant une série d'études et de travaux divers laissés par le savant et original écrivain. La variété des sujets abordés dans ce livre, l'esprit, la science, les idées neuves et les traits d'observation qui y sont répandus montrent quelle était la souplesse de cette plume d'où sont sorties la *Promenade en Amérique* et l'*Histoire romaine à Rome*.

